

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Les chiffres du jour – Vie syndicale / Les congés payés **p.2** / Panorama de la situation des forces politiques françaises **p.3** / Tract : "Augmenter les salaires : une justice sociale !" **p.4** /

l'agenda



**JOURNÉE D'ÉTUDE
"RETRAITES"**
le 5 septembre 2022

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES SYNDICATS
DE LA FNIC-CGT**
le 6 septembre 2022

Réunions fédérales à venir

04/07 **Officines : CPPNI**
06/07 **CHSIC : Réunion**
06/07 **Plasturgie : CMPPNI**
13/07 **Plasturgie : CPNE**
18/07 **Industrie Pharma
CPNEIS**
21/07 **Industrie Pharma :
CPPNI**
08/09 **CHSIC : Réunion**
08/09 **Industrie Pharma :
CPPNI**
08/09 **LBM : CPPNI**
15/09 **Négoce : CMPPNI**
15/09 **Pétrole : CPNSS**
15/09 **Plasturgie : CPNE**
23/09 **Pétrole : CPNE**

Droits et libertés

**Procès-verbal élections : à faire
immédiatement après le dépouillement**

Le fait de ne pas établir le procès-verbal des élections immédiatement après la fin du dépouillement constitue une irrégularité justifiant, à elle seule, l'annulation des élections.

La Chambre sociale de la Cour de cassation rappelle, dans un arrêt du 1^{er} juin 2022, que cette formalité est à ranger dans la catégorie des principes généraux du droit électoral. En conséquence, «le non-respect de cette formalité est de nature à affecter la sincérité des opérations électorales et, s'agissant d'un principe général du droit électoral, constitue une irrégularité justifiant, à elle seule, l'annulation des élections». De même, la signature du PV des élections par tous les membres du bureau de vote avant la proclamation des résultats constitue un principe général du droit électoral (Cass. soc., 7 déc. 2016 n° 15-26.096. ■

Les chiffres

**1,2 million de
travailleurs vivent avec moins
de 918 euros par mois. Avoir un emploi
ne protège pas de la pauvreté, notamment
pour ceux qui travaillent à temps partiel
ou alternent des périodes de travail
précaires et de chômage.**

Orga et vie syndicale

Mandatement 53^{ème} Congrès confédéral

**POUR RAPPEL, le 53^{ème} Congrès
confédéral se tiendra du 27 au 31 mars
2023 à CLERMONT FERRAND.**

Concernant le mandatement des délégués au congrès, la répartition définitive nous a été communiquée le 10 juin.

Elle donne 35 délégués (31 actifs et 4 retraités) à la FNIC.

pour notre Fédération, la projection confédérale est une délégation de militantes et de militants composée de 16 femmes et 15 hommes.

Cette répartition est issue d'une moyenne des FNI sur 3 années 2019-2020-2021 par fédération, arrêtée au 31 mai 2022.

D'autre part, le nombre de voix dont dispose chaque Syndicat, portés par les délégués, sera calculé sur la base des mêmes exercices 2019-2020-2021, arrêtés au 31 octobre 2022. ■

**300 milliards d'€
d'avoirs français sont
détenus dans les paradis
fiscaux ; imposés au taux légal
français, ce sont
entre 60 et 80 milliards €
qui échappent au FISC.**

Actualité sociale



LES **CONGÉS** PAYÉS

Apparus en France le 20 juin 1936, les congés payés sont une innovation sociale majeure dont certaines prémices étaient apparues dans des Conventions Collectives en Allemagne dès le début du XX^{ème} siècle. Cette législation sociale est liée à l'avènement du Front populaire en France.

Il est toujours bon de comprendre d'où l'on vient et où l'on va... Aujourd'hui, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister. Et pourtant... il a fallu les grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus... Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées émerge dans les années 1920. En 1926, le Congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. Cette année-là, l'idée d'être payé « à ne rien faire », comme le bonheur, est « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pair. Du Front populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie...

Le 3 mai 1936, le Front populaire gagne les élections et provoque par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs. **Mouvements de grève, occupations pacifiques des usines : plus de deux millions de travailleurs revendiquent de meilleures conditions de travail.**

La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'ouvrir des négociations. Les revendications portent sur la revalorisation des salaires, la limitation de la durée de travail à 40 heures par semaine... et les congés payés. Léon Blum perçoit l'importance de la demande « d'être payé à ne rien faire » et de profiter du temps libre. Il en fait l'un des sujets mis sur la table de ce qui deviendra les accords de Matignon signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936 entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération Générale de la Production Française (l'organisation patronale ancêtre du Medef) et la CGT.

En plus de la semaine des 40 heures et l'octroi de deux semaines de congés payés, ces accords prévoient la généralisation des Conventions Collectives, la création

des Délégués du Personnel et une augmentation de 12 % des salaires. La loi est promulguée le 20 juin. Ainsi, en quelques jours, une réforme sociale, considérée comme utopique pendant des décennies, est finalement adoptée.

20 ans plus tard en 1956, le cabinet Guy Mollet fait adopter une troisième semaine de congés payés obligatoires. En 1969, est obtenu la quatrième semaine et c'est finalement en 1982 que le temps des congés payés est fixé à cinq semaines.

Le caractère collectif des droits des salariés est désormais enraciné.

ET AUJOURD'HUI ? LES ACQUIS SANS CESSER REMIS EN CAUSE

Depuis des années, on assiste à une régression sans précédent de nos acquis.

Depuis 2008, le Capital n'hésite pas à nous faire payer SA crise, à supprimer des jours de congés ou des jours fériés.

L'offensive se situe très clairement dans le cadre de l'idéologie libérale qui a prévalu jusqu'en 1936. Les droits des travailleurs dans l'entreprise, des retraités, des privés d'emplois, des étudiants, ... sont systématiquement mis en cause. Notre Sécurité sociale est pilonnée d'attaques, satisfaisant l'appétit des requins de la finance et du grand patronat.

AUJOURD'HUI PLUS QU'HIER, NOUS DEVONS NOUS ORGANISER ET NOUS MOBILISER AFIN DE DÉFENDRE CE QUE NOUS AVONS OBTENU PAR LA LUTTE COLLECTIVE ET OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS. UNE FORTE SYNDICALISATION EST LE SEUL MOYEN DE RETROUVER CE RAPPORT DE FORCE FAVORABLE QUI A PERMIS D'OBTENIR À L'ÉPOQUE DE GRANDES AVANCÉES SOCIALES. ■



PANORAMA DE LA SITUATION DES FORCES POLITIQUES FRANÇAISES

Tout d'abord, le camp du président est mis en difficulté par les élections législatives. Il n'obtient qu'une majorité relative.

C'est la première fois que le système institutionnel mis en place en 2002 avec le quinquennat ne fait pas des législatives un simple prolongement de la présidentielle.

La faiblesse du soutien à Macron et à ses idées est réelle dans le pays.

Dans la campagne, il a fait le choix du « plutôt Hitler que le Front populaire ». Ainsi le radicalisme libéral est tel qu'une simple hausse des salaires lui paraît plus grave que le racisme. Il a clairement favorisé le RN en reniant ce que les commentateurs nomment le « front républicain ».

C'est aussi une question de récit. Pour éviter d'assumer le retour de la gauche en force à l'assemblée, les 89 députés RN créent un événement médiatique plus important que les 140 de gauche. Encore une fois et comme depuis 40 ans, le pouvoir en place utilise l'extrême droite pour éviter le tête à tête avec la force qui peut représenter l'alternative.

Sauf qu'aujourd'hui le niveau est tel qu'on est peut-être proche de la bascule... **Sauf, si le mouvement social s'en mêle et reprend la main.**

L'actualité est aussi dominée par les tractations avec la droite et toute la durée du mandat verra

planer le risque de dissolution, arme habile pour faire taire les députés (ceux du camp de Macron comme ceux élus de peu...).

Alors oui, le RN est très fort et ce dès le premier tour : 13 % en 2017, 19 % en 2022. Sans compter les partisans de Zemmour qui auront servi de sas provisoire pour un électorat de droite en route vers le lepénisme et d'alibi pour le prétendu recentrage de la maison Le Pen (89 députés) et une extension géographique jamais atteinte. Des bastions de droite comme le Var et des bastions historiques de la gauche comme l'Aude basculent. **Cela veut dire que l'alternance droite/gauche de gouvernement depuis 40 ans n'a répondu en rien aux attentes des travailleurs et des citoyens.**

La NUPES est une réussite comme machine électorale : elle a permis la qualification au second tour dans 400 circonscriptions. Sans elle, on serait bien loin de ce chiffre.

Elle permet ainsi l'élection de 140 députés de gauche contre 60 dans le mandat précédent, où la droite était la principale force d'opposition. Ce n'est plus le cas. Et quoi qu'on dise de l'état de notre institution parlementaire, c'est un point d'appui important. Mais la NUPES n'a pas permis

d'élargir le socle que la gauche a atteint à la présidentielle ni même son score de juin 2017. Il manque beaucoup à la gauche pour être majoritaire du fait de l'abstention terriblement importante et du vote RN qui est très fort dans l'électorat populaire. Cela passera par un projet politique beaucoup plus radical que ceux qui ont été mis en avant jusqu'ici par les partis se réclamant de la gauche.

De fait, une question est posée : comment permettre à notre mouvement social, porteur d'une autre société que le capitalisme, de trouver écho dans les institutions, d'être en position de force pour imposer nos revendications, d'être à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ?

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement

AUGMENTER LES SALAIRES : UNE JUSTICE SOCIALE !

« Que les milliardaires et millionnaires soient plus riches, plus nombreux et des salariés de plus en plus pauvres dans les pays, est certes injuste, mais pas un hasard. Depuis des années, les résultats économiques, les bénéfices des entreprises ne cessent de progresser.

150 milliards d'euros de profits « Les champions du CAC 40 sortent renforcés de la crise du Covid », chiffre d'affaires, résultat net et marge opérationnelle ont tous battu leurs records historiques. Les profits des plus grandes sociétés cotées françaises ont rebondi de 85 % et dépassé 150 milliards d'euros.

Le précédent record, datant de 2007, est largement battu. À l'époque, le CAC 40 dans son ensemble avait réalisé près de 100 milliards d'euros de bénéfices.

Total Energies a annoncé un bénéfice gigantesque de 15 milliards d'euros. Les profits grimpent à 12 milliards d'euros pour LVMH (propriétaire du Parisien), 9,5 milliards pour BNP Paribas et environ 5 milliards pour la Société Générale et le Crédit agricole, etc.

Les effets d'aubaines suscités par les crises à répétition, notamment durant la pandémie, ont donc bien dopé les grands groupes qui, loin d'en souffrir, ont cherché et trouvé mille et une manières de continuer à produire/vendre tout en profitant de la manne publique du « quoi qu'il en coûte », du chômage partiel payé par l'Unedic et la Sécurité sociale, de l'injonction contradictoire à la psychose et au travail dans un Absurdistan soi-disant en « guerre » sanitaire.

Depuis 2009, sur 100 euros de bénéfices, les entreprises du CAC 40 ont en moyenne reversé 67,4 euros de dividendes aux actionnaires et seulement 5,3 euros sous formes de primes aux salariés.

**Les salaires sont un vecteur principal de l'économie par la consommation.
Ne pas augmenter les salaires revient à bloquer la consommation, donc les carnets de commandes des entreprises.**

Un partage des richesses permettrait à chacun et à chacune de vivre dignement de son travail. Une part plus importante des richesses créées par le travail doit être consacrée à l'augmentation des salaires, au financement de la protection sociale.

Les salaires ne suivent pas l'inflation. Aujourd'hui l'inflation est importante : les prix ont augmenté de 5,2 % en un an. Mais aucune entreprise n'a revalorisé ses salaires de 5,2 %. Au premier trimestre 2022, le salaire réel a baissé de 2,3 %.

Autrement dit : même si le montant du salaire indiqué sur votre fiche de paie n'a pas changé, il permet d'acheter moins de choses. ■

Profitons de la période estivale pour continuer à débattre avec les salariés de la nécessité de se mobiliser pour nos salaires et **CONSTRUIRE L'ACTION DE DEMAIN !**